

Quelques informations sur la Monneresse de la rive gauche

Le mot *monneresse*, attesté aussi à Lausanne, Aigle, Bex, est de la famille de *meunier*.

Dans les anciens parlers romands, le *monnier* est un meunier, en patois vaudois on disait plutôt monnâi. Sans être aussi nombreux que les Müller germaniques ou les Miller anglais, on trouve chez nous des noms de famille issus de ce métier: notamment Munier, Monnier, Monney (mais ces noms peuvent aussi être des diminutifs de Aymon, nom germanique qui signifie roi très actif).

On entend parfois l'hypothèse selon laquelle le mot serait à rapprocher de *moine*, puisque deux ou trois moulins appartenaient en effet à des communautés religieuses. Mais les monneresses ne sont pas forcément liées à l'Eglise et cela ne convient de toute façon pas pour la monneresse de la rive droite. Par contre le mot *Clergère*, qui désigne un moulin sur la rue du même nom, fait bien référence au *clergé*.

Alfred Ceresole, *Notes historiques sur la ville de Vevey*, Loertscher, Vevey 1890, rééd. Vibiscum 1990, (p. 148-9)

«1887: suppression de l'ancien canal de la Monneresse, situé dans les rues du Simplon, des Anciens-Moulins [act. Conseil] et sous la place de l'Ancien-Port. L'eau est détournée dans la Veveyse, par un canal qui passe sous la place de la Gare.

La Monneresse – après avoir servi les deux vieux moulins dits de la Clergère, et traversé, sous l'Hôtel des Trois-Rois [act. place Ronjat] la rue du bourg de la Ville neuve [act. Simplon], à l'extrémité nord de la rue dite des Anciens-Moulins [Conseil] – coulait presque à fleur du pavé et à ciel ouvert jusqu'à l'ancien grand moulin, démoli en 1830, dont l'emplacement est actuellement occupé par le Casino [Maison du Conseil], en sorte qu'il existait un pont de bois sur ce canal, à l'embranchement des rues du Bourg-Franc et du Casino [prob. vers la librairie Payot]. Ce ne fut qu'en 1831 que le lit de la Monneresse fut creusé plus profond et recouvert par un pavé, le long de la rue des Vieux-Moulins.»

[A. Ceresole complique la compréhension en jonglant curieusement avec les époques dans les dénominations des rues]

Fédia Muller, *Images du Vevey d'autrefois*, Säuberlin + Pfeiffer, Vevey, 1975 (p. 108)

«A l'emplacement de l'ancien Hôtel-Brasserie Friedrich [act. restaurant italien de la place Ronjat] existait autrefois une industrie du cuir [tannerie] (...); d'autres établissements du même genre se trouvaient également dans ce quartier. La Monneresse leur apportait sa force motrice en même temps que l'eau de lavage de la chaussée. Le canal, supprimé dans ce secteur en 1887, coulait à ciel ouvert et, par un jeu d'écluses, débordait sur la chaussée entraînant les débris et saletés jusqu'au lac.

La Monneresse faisait aussi tourner des moulins, d'où l'une des appellations de la rue. Le plus grand d'entre eux fut démoli en 1830 pour faire place à un bâtiment public à destinations multiples: le «Casino», à la fois école et salle de concerts [act. maison du Conseil].»

Vibiscum, plaques veveysannes, 2e éd. 2019, (p. 24, à propos de l'immeuble Loude à la Place de l'Ancien-Port)

On a pu penser que la Monneresse passait sous le passage voûté. En fait «La porte d'entrée de l'immeuble est située sous le passage public couvert reliant les rues des Anciens-Moulins et du Sauveur, devenues respectivement rues du Conseil et du Lac. La Monneresse ne passait donc pas sous cette voûte, mais plus à l'est, sous le magasin.» Le propriétaire Loude avait d'ailleurs obtenu une autorisation ballivale, en 1686, pour agrandir son immeuble au dessus du canal.

Michel Zangger, *Incursion dans le passé de Vevey*, Feuille d'Avis de Vevey, 11.12.1963 (au sujet des monneresses)

Les mécanismes de prise d'eau des deux monneresses, à proximité du petit pont de Gilamont, ont été supprimés en 1962-1963.

Jusqu'en 1689, les monneresses ont primitivement été dérivées de la Veveyse plus au sud, un peu en aval de l'actuel pont de Coppet (à l'extrémité de la rue de Fribourg).

On ne sait pas exactement quand ces canaux ont été créés ; celui de la rive gauche est mentionné en 1225, celui de la rive droite en 1304.

Le tronçon supérieur du canal a été utilisée par la commune jusqu'en 1962 pour nettoyer les abattoirs, à l'emplacement du bâtiment qui se trouve juste au sud du passage à niveau au nord des Bosquets.

Jean Chiarelli, *L'exploitation de la force motrice des deux monneresses veveysannes : le cas des associations d'usiniers*, Annales Vibiscum, n°16/2016, (p. 86-106)

En 1873, un nouveau barrage est établi à Gilamont pour assurer des prises d'eau plus régulières. C'est l'occasion pour les usiniers des deux rives de collaborer et de créer une association commune qui ne dure pas, les usagers de la rive droite mettant peu de bonne volonté à partager les frais, notamment liés aux dégâts dus aux crues de la Veveysse. En 1885, sont fondées deux associations d'usiniers séparées.

En 1873, les entreprises utilisatrices sur la rive gauche sont chocolats Cailler et Peter-Cailler, Nestlé et la Commune de Vevey. On sait que Nestlé utilise l'eau de la Monneresse pour nettoyer sa laiterie, et la ville pour *nettoyer les égouts* (?). Pour les autres, on ne sait pas quel emploi ils font de l'eau.

Les statuts de l'association règlent notamment la répartition des frais et des travaux d'entretien: chacun est responsable de la portion sur sa propriété; pour la partie Gilamont-Bosquet, les frais sont partagés au prorata de la hauteur de chute utilisée. Chacun doit garantir un niveau minimal et régulier à la sortie de sa propriété. Il est interdit de détourner l'eau du canal, sauf exceptions (curage, incendie, déblaiement des glaces, réparations).

En 1949, Nestlé démissionne de l'association (elle n'utilise plus l'eau); d'autres entreprises suivent et la question se pose de l'abandon de l'association et donc du canal. Après des négociations avec la commune (qui doit trouver ailleurs l'eau nécessaire aux abattoirs et aux égouts) et les CFF (qui avaient à leur charge l'entretien au siphon passant sous les voies et doivent un dédommagement à l'association puisqu'ils font une économie !), le dernier tronçon urbain en eau de la monneresse est supprimé.

Joëlle Neuenschwander Feihl, *Promenade industrielle et historique aux bosquets*, Annales Vibiscum, n°15/2014, (p. 80-991)

Le long de la Monneresse rive gauche on trouve dès le Moyen Age les moulin de Blonay (~au sud de la rue des Bosquets) et du Clergé (act. Clergère), hors les murs; en ville les moulins du Chapitre (place Ronjat) et d'Oron (près de la maison du Conseil), selon le «Plan de la ville de Vevey au Moyen Age» de Albert de Montet.

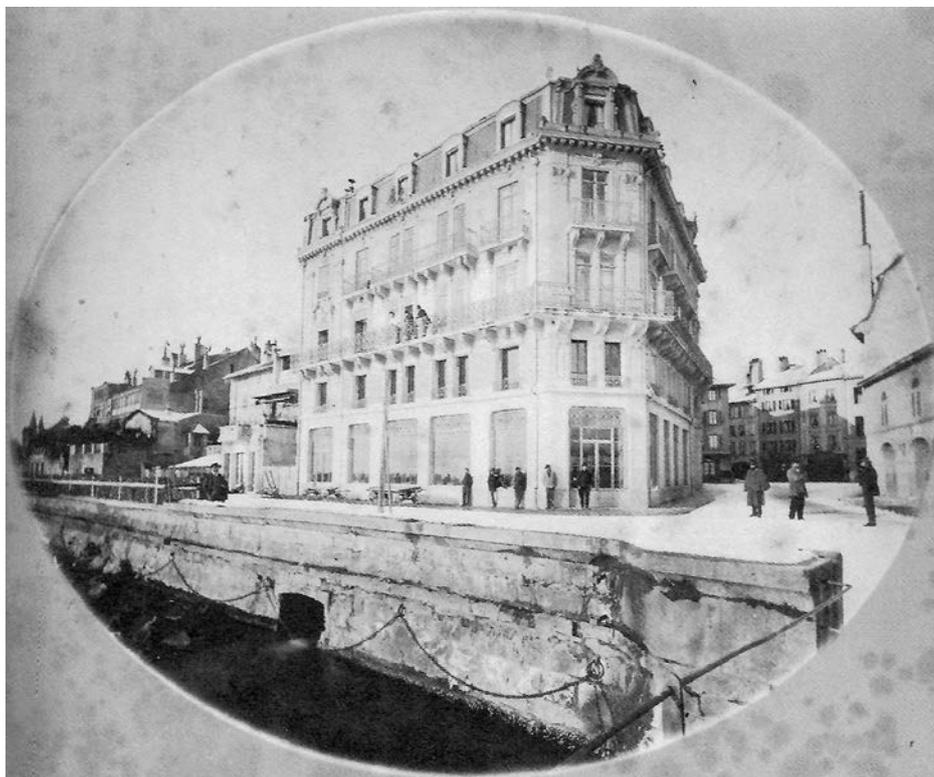
C'est surtout à partir du début du XIX^e s. que d'autres entreprises s'installent aux Bosquets.

En 1863, la commune décide d'installer les abattoirs au nord des Bosquets, pour profiter de l'eau du canal et remplacer les Boucheries insalubres de l'actuelle rue du Léman, à proximité de l'Hôtel de ville.



La monneresse aux Bosquets, devant la fabrique de cigare Taverney

(Musée historique de Vevey; doc. repris de: Daniel Reymond, Vevey 1860-1914, Une belle époque ?, Ed. de la Thièle, 2020, p. 95)



On va amputer un bras de la Monneresse

Vestiges d'un temps où le Vevey industriel déployait une activité qui tirait le principal de son énergie motrice de l'eau de la Veveyse, les deux canaux usiniers de la Monneresse ont subi, au cours des ans, de nombreuses modifications. Promenant leurs eaux à ciel ouvert, les deux canaux furent peu à peu recouverts et, sans l'aide des plans sur lesquels leur tracé est reporté, l'on aurait bien souvent de la peine à en repérer le cours.

Petit à petit, l'électricité détrônant la turbine, les industriels qui utilisaient les eaux de ces deux dérivations délaissèrent ce moyen et, sur la rive gauche de la Veveyse, on en vint à supprimer un premier tronçon du canal, celui qui, de l'avenue de la Gare, descendait le long de la rue de la Clergère, puis empruntait la rue du Simplon, la rue du Conseil pour se jeter au lac au bas de la place de l'Ancien-Port, à l'endroit appelé Le Boïtet.

La chronique d'il y a deux siècles environ rappelle que la rue du Conseil, appelée autrefois rue du Casino, puis rue de la Poste, était jadis parcourue dans toute sa longueur par la Monneresse, coulant à fleur de terre dans un canal ouvert. Cette eau servait à faire tourner les roues de deux moulins, à laver les peaux de diverses tanneries et, chaque semaine, par le jeu d'une écluse, à arroser les rues et les places occidentales de la ville, pour en faire descendre les débris et saletés vers le lac. Ce grand nettoyage avait lieu ordinairement la veille d'un dimanche et faisait la joie des petits Veveysans d'autrefois qui, dès qu'ils voyaient arriver les flots plus ou moins bourbeux de la Veveyse, se sauvaient, les jambes en folie.

Ce peu coûteux balayage prit fin vers 1830. A cette époque, on démolit un vieux grand moulin, dont l'emplacement est actuellement occupé par la Maison du Conseil et qui donna le nom à ce quartier, on aplanit la rue après avoir creusé un nouveau canal à la Monneresse. Plus tard, en 1887, le canal lui-même fut supprimé et l'eau fut détournée dans la Veveyse par un aqueduc de l'avenue de la Gare jusqu'au haut du quai de la Veveyse, en dessous du Pont St-Antoine.

Notre collaborateur M. O. K. a déjà rappelé, dans un de ses « Feuilletés du passé veveysan », quelques-uns des côtés pittoresques ou anecdotiques de la vie de ce canal usinier. Nous n'y reviendrons pas si ce n'est pour rappeler que, le long de son cours, ce canal actionnait, à l'époque où Vevey n'était qu'une petite bourgade, le « moulin de Blonay », près de l'ancienne fabrique de chocolat Peter, le moulin du Clergé (l'actuel bâtiment de La Clergère), le moulin du Chapitre, sur l'immeuble de la Brasserie Friederich, le moulin d'Oron, déjà cité plus haut, et la Saunerie du Boïtet.

Au 18^{me} siècle, on trouve, dans la partie supérieure de la Monneresse, des moulins à grains, une clouterie, une forge, une tannerie, une chamoiserie, une fabrique de chandelles, une manufacture de cigares, ainsi que quelques petites industries artisanales. Sur le même tronçon s'édifièrent plus tard les laboratoires et fabriques de Nestlé et de Peter qui prirent l'essor que l'on sait.

Ces « droits d'eau », concessions qui régissent l'utilisation de cette « chose sans maître » que sont les lacs et cours d'eau, venant à échéance, le problème se posait pour les bénéficiaires de ces autorisations de savoir s'il valait la peine de continuer à devoir entretenir ces ouvrages sans en tirer profit.

L'embouchure de la Monneresse dans le lac, entre 1875 (construction du bâtiment des Mouettes) et 1887 (mise à sec de la partie inférieure du canal)

(coll. privée; doc. repris de: Annales Vibiscum 13/2010, p. 163)

Communications municipales

Suppression partielle du canal de la Monneresse, rive gauche de la Veveyse

La Municipalité a informé le Conseil de la suppression partielle du canal de la Monneresse, rive gauche de la Veveyse, dont la Feuille d'Avis a parlé en détail dans son numéro du 26 septembre dernier.

Les Chemins de fer fédéraux, qui avaient l'obligation coûteuse de curer à leurs frais, chaque année, le tronçon passant en siphon sous leurs voies, ont admis de verser à l'Association une indemnité pour être libérés de cette obligation d'entretien.

L'indemnité versée par les C. F. F. sera répartie entre les membres de l'Association. La part de la commune, qui reste au bénéfice de la concession d'eau pour les Abattoirs, contribuera à couvrir les frais des modifications à apporter au canal, ainsi que ceux relatifs à l'installation d'un poste d'eau pour le lavage des égouts de la vieille ville, en été.

Conseil communal du
2 novembre 1951

(Feuille d'Avis de Vevey, 03.11.1951)

Article de Fédia Muller

(Feuille d'Avis de Vevey, 26.09.1951)

Examinant ce problème, l'Association des usiniers de la rive gauche de la Veveyse, l'a tranché par la négative. Elle a décidé de canceler, dès le 1^{er} novembre prochain, le tronçon de la Monneresse, rive gauche, entre les Abattoirs et l'avenue de la Gare.

La partie supérieure du tronçon de la Monneresse, dès le pont Romain, en Gilamont, où se trouve la prise, jusqu'aux Abattoirs, sera remise à la commune de Vevey qui en aura l'entière charge d'entretien, étant donné qu'elle sera la seule à utiliser encore l'eau qui y circulera, à débit réduit, pour les lavages aux Abattoirs. Le nettoyage des égouts, dans certains secteurs de la ville, qui se faisait autrefois au moyen de l'eau de la Monneresse, sera assuré par l'eau des Avants, au moyen des hydrants.

Quant à l'Association des usiniers de la rive gauche de la Veveyse, elle opérera sa dissolution, une fois les transferts ratifiés. Ainsi sera tournée une nouvelle page de la petite histoire veveysanne. — F. M.

Feuillets du passé veveysan

La petite guerre des usiniers de la Veveysse

Un des quartiers industriels les plus anciens de Vevey est celui qui de Gilamont s'étend jusqu'à la gare. C'est là qu'une dérivation de la Veveysse, appelée le canal de la Monneresse, faisait tourner jadis les roues des divers moulins échelonnés de la Rouvenaz jusqu'au milieu de l'actuelle rue du Conseil (autrefois rue des Anciens Moulins) sur ce qui fut l'emplacement de l'ancien Casino. Cette Monneresse, dont l'eau coulait à ciel ouvert, se détachait de la Veveysse — et s'en détache encore aujourd'hui — un peu au-dessous du pittoresque vieux pont en dos d'âne de Gilamont, sur la rive gauche. Une deuxième Monneresse suit la rive droite de la rivière. Celle qui nous occupe se dirigeait sur la maison des basses œuvres, près les abattoirs actuels, longeait la rue des Bosquets, passait près de l'hôtel des Trois-Rois, traversait la rue du Simplon, s'engouffrait dans la rue du Conseil et se jetait au lac au port du Boitet. Au 19^{ème} siècle encore, son cours servait, chaque samedi, à l'arrosage et au nettoyage des rues et places occidentales de Vevey, ce qui provoquait la panique des gamins qui s'entuyaient en criant : « Voici la bourrée ! Gare à la bourrée ! Veillons-nous ! La voilà ! »

Aujourd'hui, cette Monneresse n'apparaît plus aux regards. Dès sa source elle est emprisonnée sous une voûte dallée, et depuis 1887 son eau s'écoule en un canal souterrain qui, des Bosquets passe sous la place de la gare et rejoint la Veveysse immédiatement au-dessous du pont de St-Antoine.

Mais au milieu du siècle passé, avant la généralisation de la machine à vapeur, la Monneresse activait encore quelques engins industriels. C'étaient, par exemple, le moulin de L. Grenier, à la Clergère, les broyeuses à chocolat de F.-L. Cailler, les meules à huile et poudre d'os d'Henri Nestlé, les ateliers de François Déjoux et de Delacuisine. Ces usiniers, que l'on appelait communément « les meuniers », n'étaient pas toujours d'accord entre eux pour la répartition de l'eau du canal. Ils ne l'étaient pas non plus avec la ville, qui, elle, utilisait une prise d'eau sur cette Monneresse au Pré de la Ville, à proximité du Dévin, et une autre à la Guinguette, au bas du tronçon supérieur de la rue des Bosquets. Ces prélèvements et d'autres circonstances paraissaient nuire à la bonne marche des établissements industriels précités et provoquaient de multiples réclamations de la part des intéressés. Tant et si bien qu'en juin 1851 les usiniers de la Veveysse partirent en guerre contre la Ville. Par exploit lu en municipalité le 28 juin 1851, les sieurs Grenier, Nestlé, Cailler, Déjoux et Delacuisine exigèrent de la commune :

1. que le canal de la Monneresse soit élargi dans son cours ;
2. qu'il soit reconnu que la commune n'a aucun droit de prise d'eau du canal à l'usage de la propriété communale au Pré de la Ville ;
3. qu'il soit établi que les propriétaires d'usine ont droit à un passage le long du canal ;
4. que la prise d'eau de la Guinguette soit supprimée, ou du moins réduite à la livraison d'une quantité d'eau égale à celle qui arrive présentement aux grandes boucheries (à la rue de Lausanne).

Tout aussitôt la Municipalité demanda ce que l'on appelle aujourd'hui un « avis de droit » à l'avocat veveysan Jules Martin, lequel se prononça comme suit sur les points en litige :

« En ce qui concerne la prise d'eau de la Guinguette, cette demande n'est pas fondée. Le canal de la Monneresse

est propriété de la commune, aussi bien que celle des usiniers ; cela ressort de tous les anciens manaux où l'on voit que la commune a toujours contribué soit à l'établissement soit aux réparations du canal. La commune étant copropriétaire de l'eau peut disposer d'une partie de celle-ci et avoir le ruisseau du Pré de la Ville. Les meuniers n'ont sur le canal de la Monneresse qu'un droit de prise d'eau, c'est-à-dire un droit d'usage pour leurs besoins respectifs et non pas la propriété de l'eau du canal. Or les moulins ont marché pendant près d'un siècle pendant que la prise d'eau existait, sans cependant se plaindre, donc leur droit d'usage existe.

» On s'oppose à la demande des meuniers quant au rétablissement du canal dans sa largeur primitive. Dans les manaux, on voit toujours ressortir la lutte entre la ville et les meuniers, ceux-ci voulant augmenter la dimension du canal, celle-là prenant des mesures de précaution pour éviter les inondations. La demande des meuniers paraît donc hasardée, mais comme l'intérêt de la commune est de peu d'importance dans cette question, il vaudrait mieux admettre en tout ou en partie ce qui est demandé et consentir à donner au canal une largeur suffisante, conformément à la convention de 1727-1728.

» Les co-proprétaires du canal ont un droit de passage sur les fonds riverains pour le curage du canal et le dépôt des déblais, mais ils sont responsables de tout dommage qui peut résulter du curage ou du dépôt. On ne conteste donc pas aux propriétaires du canal le droit de passage conformément aux code rural.

Fort de cette consultation, le délégué de la Municipalité se présenta en Justice de paix le 30 juin. Les parties ne se concilièrent pas et le 3 septembre une assignation du Président du Tri-

bunal de district confirmait les griefs des demandeurs, qui précisaient encore leurs doléances quant à la largeur du canal en exposant :

« Que par les faits ou la négligence de la commune, soit de ses employés ou ayant-cause, le canal de la Monneresse a été notablement rétréci dès l'endroit où il sort de la voûte pratiquée dans le rocher de la Rouvenaz pour couler dans la propriété communale, de la voirie à droite, et le chemin de la Rouvenaz à gauche ; que dans toute sa longueur le canal doit être rétabli selon les plans arrêtés et le mode de vivre établi entre les propriétaires d'usines, la commune et les propriétaires de fonds intéressés dès les années 1727 et 1728 ; qu'ainsi dans tous les cas il doit être rendu au canal une ouverture suffisante pour l'écoulement des eaux qui arrivent à travers le rocher de façon qu'il n'en résulte plus un gonflement faisant obstacle à la prise d'eau des instants. Pour cela la largeur du canal doit être au moins de 50 pouces (1 m. 50). »

Pendant plusieurs mois, on battait de part et d'autre, cherchant un arrangement plutôt que d'entamer un procès. Finalement on se mit d'accord sur une transaction prévoyant que la largeur du canal serait portée à 40 pouces (1 m. 20), que la prise d'eau du Pré de la Ville serait temporaire et à bien plaisir et que celle de la Guinguette serait ramené à des dimensions plus réduites.

Le 16 juin 1852, le Conseil communal de Vevey ratifia cet arrangement et le 7 novembre de la même année commençaient les travaux de rélargissement de la Monneresse. La petite guerre des usiniers de la Veveysse était terminée. Elle avait duré une année.

O. K.

Article de Octave Kramer

(Feuille d'Avis de Vevey, 30.06.1951)

Le parcours de la Monneresse

Résumé des informations

- **Moyen Age (1225 ou avant)**: prise d'eau vers l'actuel pont de la rue de Fribourg
- **1689**: prise d'eau à Gilamont
- **1887**: détournement du canal, à partir de la Clergère, vers la place de la Gare et fermeture du tronçon Clergère-Ancien-Port
- **1951**: fermeture du tronçon Bosquets-Clergère-place de la Gare
- **1962**: fermeture du dernier tronçon qui n'était plus utilisé que par la commune pour les abattoirs.



La Monneresse sur les anciens plans (www.cartoriviera.ch)

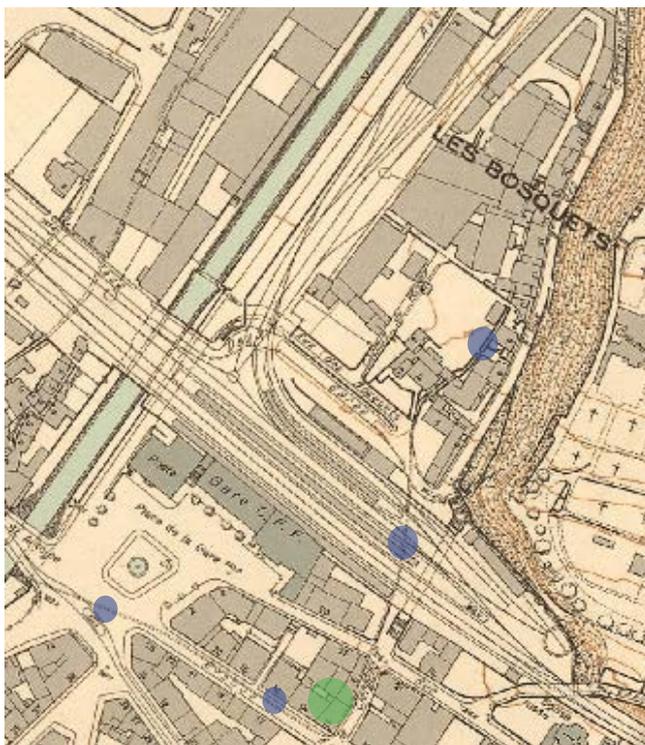
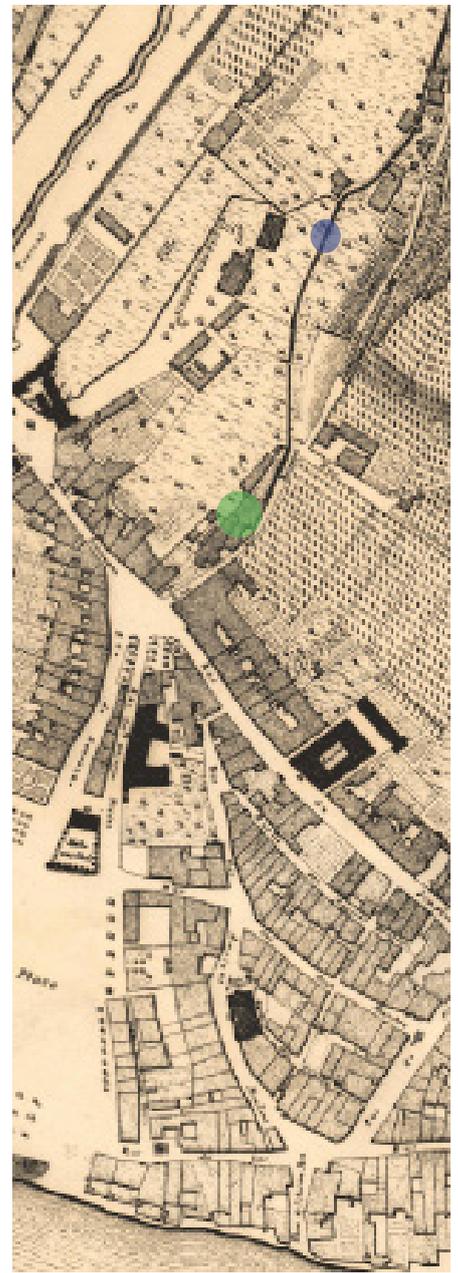
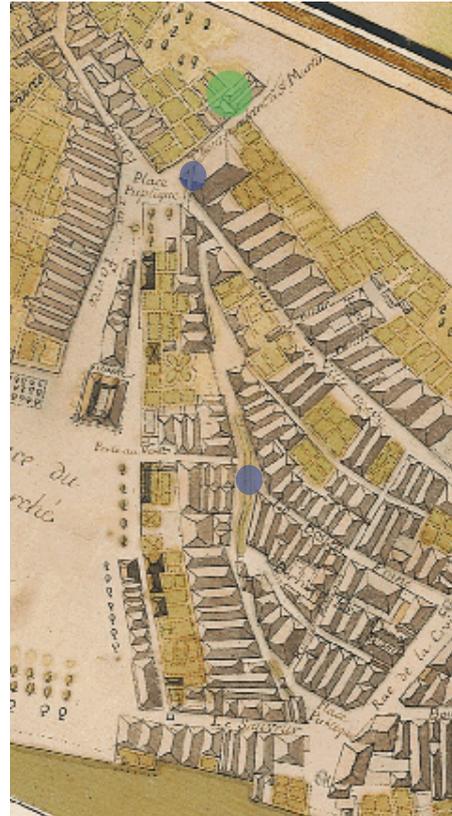
← Vevey au Moyen Age (Plan de Albert de Montet)

↓ 1771

⇒ 1840

● Tracé de la Monneresse

● Clergère



La Monneresse en 1945

juste avant la fermeture du tronçon Bosquets-Clergère-place de la Gare
(www.cartoriviera.ch)

Altitude la prise d'eau de Gilamont: ~ 400 m

Altitude de l'embouchure dans le lac: ~ 375 m

Hauteur totale de la «chute»: ~ 25 m

Distance entre Gilamont et le lac: ~ 1700 m

Cela représente une pente moyenne de 1,5 %